

No 6 - OCTOBRE 2013 - SOMMAIRE

ADMINISTRATION COMMUNALE 2

INFORMATIONS COMMUNALES

Billet de la Municipalité 3 - 9

Les Nouvelles du Conseil communal 8

C'EST GENIAL, LISEZ-LE 9

SOCIETES LOCALES

Les Potes-Iront + Les Crazets 10

L'Harmonie des Forêts 11

CAUSE TOUJOURS

Course à pied Villars-Mendraz 11

A la découverte des Açores 12

Journée 1^{er} août Villars-Tiercelin 13

Promenade des retraités 13 - 14

INFOS/PETITES ANNONCES 14 - 15

ETAT CIVIL - INFOS DU JOURNAL 16

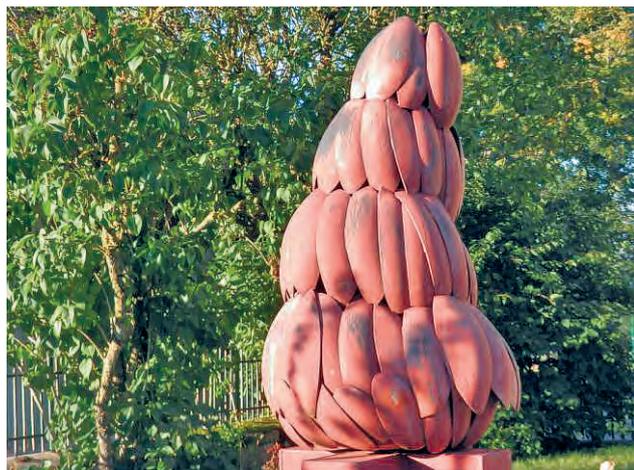
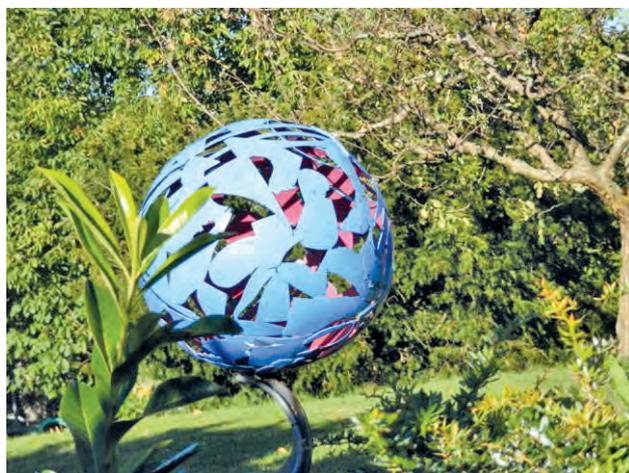
L'ECHO

Journal d'information
de la commune
de Jorat-Menthue



Retrouvez les lieux figurant sur les photos

dans les 5 villages de Jorat-Menthue





MUNICIPALITE

Patrick Keller

Syndic

tél. 021 903 48 75 / 079 449 41 49

mail patrick.keller@jorat-menthue.ch

Suppléante : Line Gavillet

Line Gavillet

Vice-syndic

tél. 021 903 30 39 / 079 714 73 06

mail line.gavillet@jorat-menthue.ch

Suppléant : Patrick Keller

Françoise Arlaud

Conseillère municipale

tél. 021 905 36 44 / 079 262 07 91

mail francoise.arlaud@jorat-menthue.ch

Suppléante : Lyvia Schertenleib

Lyvia Schertenleib

Conseillère municipale

tél. 021 903 49 05 / 079 335 61 31

mail lyvia.schertenleib@jorat-menthue.ch

Suppléant : Claude Racine

Claude Racine

Conseiller municipal

tél. 021 903 29 76 / 079 258 14 37

mail clauderacine@jorat.menthue.ch

Suppléante : Françoise Arlaud

SECRETARIAT MUNICIPAL

Rue du Collège 5

1062 Sottens

tél. 021 905 51 15

fax 021 905 51 16

mail greffe@jorat-menthue.ch

CONTROLE DES HABITANTS

Laurence Cherpillod

tél. 021 905 51 20

mail habitants@jorat-menthue.ch

BOURSE COMMUNALE

Rue du Collège 5

1062 Sottens

tél. 021 905 51 15

fax 021 905 51 16

mail bourse@jorat-menthue.ch

PERSONNEL COMMUNAL PERMANENT

Roland Schmutz, Forestier-bûcheron-Chef d'équipe

Jean-Michel Cherpit, Forestier-bûcheron

Michaël Vocat, Apprenti Forestier-bûcheron

Caillet Philian, Apprenti Forestier-bûcheron

Administration générale

Aménagement du territoire (urbanisme)

Finances

Personnel administratif et technique

Relations extérieures

Ecole - Eglise - Cimetières

Routes - éclairage public - transports

Service du feu - PCi - Voirie

SI (gaz, électricité, téléphone, etc)

Culture (sociétés locales, manifestations, etc)

Police des constructions

Passeport-vacances

Energie

Social

Domaines

Forêts

Parcs et promenades

Terrains

Police

Bâtiments

Refuges

Eau

Epuration

Déchets

**PRESIDENT DU
CONSEIL**

Frédy-Daniel

Grossen

Au Quartier Latin 3

1059 Peney-le-Jorat

Tél. 021 903 32 01

Secrétaire municipale : Nicole Boeuf

Secrétaires adjointes : Laurence Cherpillod

Isabelle Robert

Secrétariat – Contrôle des habitants

Horaires d'ouverture au public

Lundi 18h-20h / Mardi 09h-11h

Mercredi 14h-16h / Jeudi 09h-11h

Boursière communale : Clémence Grognuz

assistée par Céline Grognuz

Bourse – Horaires d'ouverture au public

Jeudi 10h-11h ou sur rendez-vous

PERSONNEL D'EXPLOITATION

Steve Buetiger, Employé communal

Wilson Cardoso, Concierge, Fontainier

Jérôme Gingins, Agent d'exploitation

Gestion équipe forestière et employé communal

Roland Rapin



BILLET DE LA MUNICIPALITE

SOTTENS :

La révision du plan général d'affectation (PGA) du village de Sottens, soumise en consultation préalable dans les services cantonaux, nous a valu une synthèse remettant en question de nombreux points pourtant validés par les mêmes services lors de leur consultation et de l'élaboration de ce dossier.

Sachant que les communes vaudoises doivent se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation avec leur PGA d'ici 2018, et que Jorat-Menthue doit établir un PGA unique pour remplacer les 5 plans villageois, le PGA de Sottens sera automatiquement intégré dans cette démarche.

Emetteur : le site de l'émetteur a été mis en vente par son propriétaire (Swisscom). La nouvelle affectation pourra être analysée dès qu'un nouvel acquéreur présentera un projet qui devra respecter les exigences de l'aménagement du territoire (SDT) et de la conservation historique (SIPAL). Selon les indications du propriétaire, le mât de la Creta sera démonté en 2014.

Centre du village : les travaux d'aménagement tels que validés par les anciennes autorités arrivent à leur terme. Ralentissement de la vitesse et sécurité sont les principaux objectifs de ces travaux.

VILLARS-TIERCELIN :

Le plan partiel d'affectation (PPA) Derrey la Vela déposé en début d'année nous a été retourné avec une non-entrée en matière avec pourtant tous les feux verts des services cantonaux lors des précédentes consultations préalables. Un avocat spécialiste en la matière et la commission consultative du plan directeur cantonal ont été consultés et, après 7 mois de négociations, le dossier est enfin à nouveau à l'étude dans les services de l'Etat.

Garderie provisoire : un temps record aura été nécessaire pour mettre en place cette structure pour l'accueil pré-scolaire des enfants de la région. A l'heure où s'écrivent ces lignes, les travaux ne sont pas terminés mais il est prévu d'ouvrir la garderie des Fontaines début octobre 2013. Pour tout renseignement, contacter directement l'EFAJE à Echallens.

VILLARS-MENDRAZ :

Un grand merci à toutes les personnes qui ont œuvré pour mettre sur pied la fête du 1^{er} août et en particulier les sociétés de Jeunesse de Villars-Mendraz et Peney-le-Jorat.

PENEY-LE-JORAT :

Nos sincères félicitations, une fois de plus !!!!, à la fromagerie du Haut-Jorat pour la sélection du Gruyère AOP, parmi 11 candidats, par le Conseil d'Etat vaudois. Nos félicitations à tous les intervenants permettant d'élaborer un produit de telle qualité dans notre région.

FELICITATIONS :

Nous avons le plaisir de féliciter notre apprenti M. Kévin Séchaud d'Hermenches qui, au terme de sa formation, a obtenu son CFC de forestier-bûcheron.

Nos vœux les meilleurs l'accompagnent pour son avenir tant professionnel que privé.

Bienvenue à M. Michaël Vocat de Poliez-le-Grand qui a commencé son apprentissage de forestier il y a une semaine.

La commune de Jorat-Menthue est fière de promouvoir la formation des apprentis et remercie à ce titre le personnel du Service forestier pour son engagement envers ces jeunes.

SITE INTERNET : nous vous rappelons que vous trouverez toutes les informations nécessaires, mises à jour, sur notre site internet : www.jorat-menthue.ch.

Après avoir passé le cap des deux ans avec un été radieux, place aux belles couleurs de l'automne. Bonne fin d'année à toutes et tous.

Patrick Keller, Syndic



BILLET DE LA MUNICIPALITE - suite

Table d'orientation Sottens

Le 16 mai, avec un temps pluvieux, venteux et froid, nous avons inauguré la table d'orientation de Sottens. Quelques personnes courageuses avaient fait le déplacement.

Cette table d'orientation, que nous attendions avec impatience, avait été commandée durant la dernière législature de Sottens. C'était une idée de Madame Jolanda Engeli, alors municipale.

Messieurs Jacqueroud et Besson ont fait un magnifique travail en nommant toutes les montagnes qui figurent sur cette vue panoramique des Alpes Fribourgeoises. Nous les remercions encore.

Depuis, une table et des bancs ont été installés pour ceux qui veulent profiter de se reposer en admirant cette vue exceptionnelle.

Françoise Arlaud



Bâtiments

Travaux : situation à fin août

Réfection des escaliers de l'église de Villars-Tiercelin

Remplacement de 100 m du collecteur au Marais à Sottens

Réfection terminée des escaliers du collège de Chardonney-Montaubion

Rénovation complète du toit de l'immeuble du café de Villars-Mendraz

Déchetteries

M. Marc Henneberger remplace M. Dutoit à la déchetterie de Peney-le-Jorat.

La commune d'Hermenches, suite aux intempéries doit fermer sa déchetterie et viendra vraisemblablement à Villars-Mendraz.

Nous vous rappelons que seuls les objets de plus de 40 cm peuvent être déposés dans la benne des déchets encombrants.

C'est le 26 octobre, lors du passage à l'heure d'hiver que les horaires des déchetteries changent.

Claude Racine



BILLET DE LA MUNICIPALITE - suite

Ordre et tranquillité publique

La belle saison se termine avec les travaux de jardinage et tonte du gazon. Cependant il est encore utile de rappeler les horaires pour les travaux bruyants, notamment pour l'usage de la tondeuse à gazon, selon notre règlement de police.

Art. 18. – Il est interdit de troubler la tranquillité et le repos des voisins par l'emploi d'instruments ou d'appareils sonores. Après 22 heures et avant 7 heures, l'emploi d'instruments de musique ou d'appareils diffuseurs de sons n'est permis que dans les habitations et pour autant que le bruit ne puisse être perçu de l'extérieur.

En outre, l'usage des tondeuses à gazon et engins similaires est interdit entre 12h et 13h ainsi qu'à partir de 20h jusqu'à 7h, dimanches et fériés.

Merci de bien vouloir respecter la tranquillité de vos voisins.

Elagage des plantations en bordure du domaine public

Tous les propriétaires de haies et autres plantations situées en bordure de routes cantonales ou communales, doivent les tailler en respectant les distances fixées aux articles 8, 9 et 10 du règlement du 19 janvier 1994 d'application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

Dès lors les haies ne doivent pas empiéter sur le domaine public et les arbres doivent être taillés à un mètre en retrait du domaine public à une hauteur de 2 mètres s'il y a un trottoir et de 5 mètres s'il n'y en a pas. Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.

Places de parc publiques

Les places de parc publiques de nos localités sont disponibles pour un stationnement ponctuel et non pour une longue durée.

La Municipalité

Jubilare

Le 18 avril, nous sommes allés souhaiter un heureux anniversaire à Madame Helen Morier de Peney-le-Jorat à l'EMS La Colline à Chexbres.

Madame Morier a eu 90 ans, et a gardé un bon sens de l'humour et une solide philosophie de vie qui la maintiennent alerte.

Elle est née à Fribourg, mais elle a passé toute sa vie professionnelle à la recette de l'Etat de Vaud à Lausanne.

Elle aime beaucoup la nature, et les chats ont toujours fait partie de son environnement.

C'était un plaisir de la rencontrer et nous lui souhaitons encore des beaux jours heureux et ensoleillés.

Pour la Municipalité, Line Gavillet





BILLET DE LA MUNICIPALITE - suite

Domaines

Stand de tir :

Les travaux ont débuté au stand de tir de Villars-Mendraz le 12 avril 2013. La place à côté du stand a été choisie comme place de traitement. L'assainissement a été suivi par le canton et la commune.

Déroulement des travaux :

Les matériaux pollués ont été excavés, traités et ensuite évacués et acheminés vers les décharges adéquates. Les murs de la ciblerie ont été démolis. Les surfaces devant et derrière la ciblerie ont été égalisées en ajoutant de la terre humus, la place de traitement des matériaux a été nettoyée et remise en état, ainsi que le chemin d'accès.

Les travaux relatifs à l'assainissement de la butte pare-balles de Villars-Mendraz ont été terminés en juin 2013.



La butte, durant l'excavation



La place de traitement



Les projectiles criblés

Forêt

Journée découverte forêt :

Cette journée avait été programmée pour le 15 juin 2013, malheureusement, nous avons dû renoncer à cette manifestation au vu du peu d'intérêt de la population. En effet, si nous tenions compte de l'implication tant au niveau financier, mobilisation du personnel professionnel et utilisation des machines d'exploitation, le coût aurait été trop important par rapport au nombre de participants.

Déchets en forêt :

Durant le 1^{er} semestre de cette année, le Service des forêts nous a signalé plusieurs endroits où des déchets tels que **cailloux, sacs poubelles, déchets végétaux**, etc, avaient été déposés en forêt, ce qui est non conforme à la législation forestière. Dès lors, ces différents sites ont dû être remis en état, engendrant de gros frais.

Nous profitons de vous rappeler que tous les déchets sont à acheminer à la déchetterie. Merci pour votre collaboration !

Lyvia Schertenleib





BILLET DE LA MUNICIPALITE - suite

Infos pratiques

Incinération des déchets en plein air



L'incinération de déchets, que ce soit en plein air ou dans une installation inappropriée telle qu'un barbecue, par exemple, est interdite car ce genre de processus d'élimination libère des fumées toxiques contenant notamment des dioxines.

A la différence des gaz épurés rejetés par les cheminées des usines d'incinération des ordures ménagères (UIOM), les gaz produits par une incinération illégale sont libérés dans l'atmosphère sans être filtrés et polluent ainsi fortement l'air, puis les eaux, le sol et la végétation. L'incinération illégale d'un kilogramme de déchets libère en effet autant de substances toxiques que dix tonnes de déchets qui ont été incinérées dans une UIOM.

Cas particulier des déchets végétaux

L'incinération en plein air des déchets végétaux est encore souvent considérée comme un mode d'élimination naturel et curateur ou un moyen pratique de se débarrasser de déchets souvent encombrants.

Les feux extérieurs de déchets végétaux sont toutefois une source significative d'émissions de polluants atmosphériques, notamment de particules fines. De nos jours, la gestion des déchets est mise en oeuvre de manière à favoriser le recyclage et l'utilisation rationnelle de l'énergie. L'élimination des déchets végétaux se doit de suivre cette tendance en privilégiant le compostage ou la valorisation énergétique.

En ce sens, la pratique de l'incinération des déchets végétaux en plein air doit être réduite au strict nécessaire. Les exceptions suivantes sont considérées:

- pour les particuliers, l'incinération en plein air n'est admise que pour les **petites quantités de déchets végétaux secs**, sur les lieux de production, et pour autant qu'il n'en résulte pas de nuisance pour le voisinage. Le compostage doit dans tous les cas être privilégié.
- pour les professionnels, l'incinération de gros volumes de déchets végétaux provenant notamment d'arrachage d'arbres fruitiers ou de ceps de vigne peut être autorisée sous diverses conditions. **Ces autorisations sont délivrées par le Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN), exclusivement.**

Incinération des déchets en forêt

L'incinération de déchets naturels provenant des forêts est également **soumise à autorisation**. Elle est délivrée par les inspecteurs des forêts d'arrondissement si certaines conditions sont remplies (risques sanitaires ou d'embâcles, impossibilité d'évacuer ou de broyer).

Les feux pour les grillades et pique-niques, ainsi que les feux liés à une tradition, comme ceux du 1er août, ne sont pas concernés par cette interdiction. Il n'est toutefois pas autorisé d'incinérer des déchets dans de tels feux.

Pourquoi est-ce que les bûcherons laissent "traîner" les branches en forêt?

Laisser les branches en forêt permet de diminuer les frais d'exploitation et de favoriser la diversité de la faune et de la flore lorsque le bois se décompose.

Pourquoi les bûcherons ne brûlent-ils pas les tas de branches?

Brûler du bois vert augmente la pollution de l'air, notamment le taux de particules fines dont les niveaux sont préoccupants lors des belles journées d'été. De plus, laisser pourrir les branches en forêt permet de favoriser la faune et la flore et d'augmenter la fertilité des sols.

Dans certains cas, notamment lors d'attaques de bostryches, les bûcherons brûlent encore les branches pour éviter la propagation.

Lyvia Schertenleib



LES NOUVELLES DU CONSEIL COMMUNAL

Une dernière séance le 17 juin et l'an II de la commune de Jorat-Menthue a été bouclée.

Celui qui assiste à une séance du Conseil communal remarque vite qu'elle se déroule selon un rituel défini notamment par la Loi sur les communes, la Loi sur l'exercice des droits politiques et le règlement du Conseil.

A l'ouverture de la séance, le président s'assure, au moyen de l'appel des membres, que le quorum est atteint, soit qu'au moins la moitié des membres sont présents. Suivent ensuite les communications du président et de la Municipalité, occasion pour les conseillères et conseillers de prendre connaissances des objets en cours, du suivi des séances précédentes, des divers événements passés et de divers problèmes relatifs à la marche de l'administration communale et des activités des autorités. Le Conseil passe ensuite au traitement des affaires que la Municipalité lui soumet : demandes de crédits, projets de règlements, budgets complémentaires, ventes et achats de bien immobiliers, modifications de plans d'affectations (plans des zones), participations à des associations, désignations de délégués, etc. Le Conseil examine aussi les propositions de ses membres, propositions formulées sous formes de motions ou de postulats.

Certains objets reviennent périodiquement. C'est ainsi que chaque année le Conseil élit ses organes (président, vice-président, scrutateurs), examine les comptes et la gestion de l'année précédente, adopte le budget de l'année suivante, définit l'arrêté d'imposition (taux de l'impôt communal et de diverses taxes).

Signalons encore que pour la durée de la législature, le Conseil a désigné une commission de gestion de cinq membres, commission chargée d'examiner la manière dont la Municipalité gère la commune. Cette commission rapporte aussi sur les comptes de l'exercice écoulé. De même, le Conseil a désigné une commission des finances, chargée elle de donner au Conseil son préavis sur le budget, l'arrêté d'imposition, les dépenses supplémentaires, les crédits supérieurs à Fr. 50'000.- et les emprunts. Cette commission est aussi chargée de donner son avis sur la situation et l'avenir des finances communales.

La séance du lundi 17 juin dernier illustre bien les propos ci-dessus. Après les opérations standards (appel, adoption du procès-verbal de la séance précédente, communications), le Conseil a été saisi d'une demande de crédit pour l'étude de la valorisation du bâtiment du collège de Villars-Mendraz, puis d'une demande de crédit pour changer un collecteur d'eaux claires défectueux. Nous avons ensuite examiné les comptes de l'exercice 2012, premier exercice complet de la nouvelle commune. Grâce à la prime de fusion et à des rentrées exceptionnelles au niveau des impôts, exceptions qui ne se renouvelleront probablement pas, la commune a pu procéder à des amortissements supplémentaires et constituer des réserves pour près de 2 millions. Le Conseil a ensuite examiné la gestion 2012 de la commune par la Municipalité, pour constater que le travail ne manque pas et que notre exécutif met tout en œuvre pour que notre communauté se porte le mieux possible.

Après le renouvellement des organes du Conseil, les membres ont entendu le développement d'une motion demandant une étude de faisabilité pour l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les toits communaux et privés. Un postulat a aussi été déposé demandant un recensement des possibilités d'implantation de panneaux solaires sur le territoire communal. Le Conseil a décidé de renvoyer ces deux demandes directement à la Municipalité. Signalons ici que la motion est impérative, en ce sens que la Municipalité doit répondre dans un temps donné et accepter ou refuser la demande, le Conseil se prononçant ensuite sur le suivi. Le postulat quant à lui est un vœu exprimé par un conseiller.

On le voit, les objets traités par le Conseil sont variés, les débats peuvent être animés, même si une part essentielle des discussions et des débats a lieu dans le cadre des commissions désignées pour donner leur préavis sur les objets soumis à l'organe délibérant.

Au programme de cet automne, entre autres objets, l'arrêté d'imposition et le budget 2014. On en reparlera.

Frédy-Daniel Grossen

Président du Conseil communal



BILLET DE LA MUNICIPALITE - suite

Ecole

Dans l'Echo du mois d'avril, on vous annonçait la création de la nouvelle association scolaire qui regroupera tous les enfants de notre commune. Au mois de juin, elle a été constituée et la commune de Jorat-Menthue a trois représentants au conseil intercommunal : Patrick Keller (Françoise Arlaud, suppléante) pour la municipalité, Laurence Pralong et Frédy Grossen pour le conseil communal ; ce dernier a été élu président, tâche qu'il assume déjà avec brio au conseil communal de notre commune. J'ai été élue au comité directeur.

Le premier projet de l'Association est la construction du complexe scolaire de Bercher, qui va regrouper une grande partie des élèves secondaires de notre commune, ceux de la région de Thierrens et de Bercher. Le défi est de réaliser cette construction pour la rentrée 2014, tâche confiée à un groupe de travail présidé par René Pernet, qui a déjà fait un travail remarquable.

Les changements liés à la nouvelle loi scolaire ont des conséquences non négligeables pour nos communes et demandent de la part de tous, élèves, familles et délégués communaux de grands changements d'habitudes.

Routes

Vous avez vu qu'un radar clignotait à votre passage sur certains tronçons de nos villages. L'appareil permet de mesurer la vitesse avec précision, le nombre de passage de véhicules et de représenter des valeurs statistiques, des graphiques de fluidité du trafic, etc.

Ces mesures sont destinées à cibler les endroits à sécuriser.
L'appareil a aussi un but pédagogique, de ralentisseur du trafic.

Line Gavillet

C'EST GENIAL, LISEZ-LE

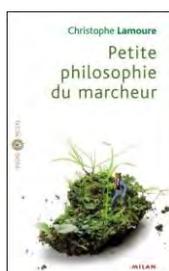


A l'heure où j'écris ces lignes, les vacances sont finies et c'est la rentrée pour la plupart d'entre nous. Je retrouve des émotions oubliées... celles que je ressentais le dimanche soir en me rendant compte que je n'avais pas fait tous mes devoirs pour le lendemain et que je n'aurai visiblement pas le temps de les faire...

Je viens de regarder la date d'échéance pour rendre ma chronique à l'Echo, et c'est... dans deux jours ! Je n'ai rien écrit, et pas la moindre idée de livre génialissime à vous proposer.

A vrai dire, pendant ces vacances, je n'ai pas beaucoup lu. J'ai surtout marché et fait de magnifiques balades. Alors j'aurais bien aimé vous parler du plaisir et du bien-être que me procurent ces promenades. Mais je connais mes limites, et cela se résumerait à des banalités qui ne refléteraient pas vraiment mes sentiments. Je me souviens par contre d'un petit livre que j'ai lu il y a quelques années. L'auteur arrive bien mieux que je ne pourrais jamais le faire à mettre des mots sur ces sensations. Lisez-le et vous n'aurez qu'une envie, enfiler vos chaussures et partir dans la nature !

Promis, avec la saison d'hiver et le mauvais temps, je n'attendrai pas la dernière minute pour faire mes devoirs. Que voulez-vous, on ne se refait pas !



Elinore Jubler

Petite philosophie du marcheur / Christophe Lamoure. – Milan. – (Pause philo)



Fête du printemps avec les Potes-Iront

Ainsi font font ...ou plutôt « un siphon phon, phon les Potes-Iront » fût le slogan de la fête du Printemps des « Acqua-potes » de Villars-Tiercelin de cette année 2013.

Le thème de ce 1^{er} juin fut effectivement « l'eau » et les participants au rallye et à la soirée se sentirent comme des poissons dans...l'eau.

Les différents postes du rallye à travers V-Tiercelin se concentrèrent sur des jeux/questions sur H2 « 0 » et les participants petits et grands purent déguster, viser, et asperger leurs concurrents à volonté.

Même le ciel « humide » a mis du sien afin que nos Aquathlètes se sentent vraiment dans leur élément.

Après avoir valeureusement été au bout de ces différents postes, les uns et les autres ont pu déguster à la salle communale un menu qui a rendu hommage au poisson roi, le « Saumon en Bellevue » qui a fait saliver bien des papilles de fêtelins !

Un grand merci donc à nos Coqs en Pâte de super-cuisiniers/cuisinières qui méritaient un 20/20 au Michelin (mais « pneus pluie » évidemment...) sur ce « coup là ».

Un torrent de remerciements également à tous les participants qui ont admirablement surnagé durant la soirée.

Rendez-vous est également pris, comme chaque année, pour nos chérubins avec **la fête du Saint-Nicolas le 6 décembre** pour une soirée « ambiance de l'Avent ».

Les Potes-Iront vous remercient par avance pour votre participation à nos 3 rendez-vous annuels (fête du printemps, fête à la courge et St-Nicolas).

Pour les Potes-Iront, André Pfister



Les Crazets, chœur d'enfants de Villars-Tiercelin

reprendront leurs répétitions le lundi 23 septembre au collège de Villars-Tiercelin.

Les enfants, âgés d'au moins 5 ans, seront accueillis de 17h30 à 18h30.

Cette activité est gratuite.

Merci de signaler votre intérêt : par téléphone au N° 079 637 50 84 ou par courrier électronique e.clot@bluewin.ch

Chanter ensemble pour communiquer, partager, écouter, faire plaisir... c'est ce à quoi nous vous invitons.

Chères sociétés locales, des pages réservées aux sociétés de notre commune sont à votre disposition. C'est avec plaisir que nous mettrons vos diverses annonces, présentations, manifestations dans les prochaines éditions. Vous pourrez nous envoyer vos infos par mail ou en passant par l'un des rédacteurs locaux de votre région mentionné à la fin de ce numéro. Vous y trouverez également les informations concernant la forme et le format des articles. Merci d'avance et bonne lecture.



« CAP AU SUD »

Direction : Edwige Clot

Le chœur mixte, L'Harmonie des Forêts, vous convie à un voyage vers le Sud rempli de joie et de soleil. Des mélodies connues et entraînantes vous offriront un programme varié et séduisant.

Grande salle de Villars-Tiercelin

Samedi 2 novembre Portes : 19h00
Deuxième partie : Chorale Pro Ticino, Lausanne

Repas : 19h30

Samedi 9 novembre Portes : 19h00
Deuxième partie : Quatuor mixte « le Carré Chantant »

Repas : 19h30

Dimanche 3 novembre Portes : 16h30
Deuxième partie : Sketches de la Jeunesse de Villars-Tiercelin

Repas à l'issue du spectacle

Prix : Adultes : Fr. 30.- Enfants de 7 à 12 ans : Fr. 15.-

Réservez votre repas-concert au : 021 905 22 29

CAUSE TOUJOURS



Chers habitants,

Pour la 27^{ème} année consécutive, la traditionnelle course à pied des enfants de la commune de Jorat-Menthue, s'est déroulée le 9 mai dernier. Cet événement était, comme de coutume, associé à la fête du Refuge de Villars-Mendraz.

Cette année encore, nous avons vécu une merveilleuse journée en votre compagnie, familles et amis.

Le nombre d'inscriptions a été en légère augmentation et nous espérons qu'il en sera de même pour la prochaine édition, soit le jeudi 29 mai 2014. Nous vous y attendons déjà nombreux.

Nous remercions par la même occasion nos nombreux donateurs, lesquels nous ont permis d'offrir à chaque participant un prix pour les féliciter de l'effort physique fourni pendant la course.

Relevons aussi, qu'une fois de plus, la traditionnelle médaille a pu être financée par les dons reçus lors de la collecte. C'est avec chaleur que nous vous remercions.

Pour conclure, nous vous rappelons que les inscriptions pour 2014 peuvent d'ores et déjà nous être envoyées à l'adresse e-mail ana-paula.favre@bluewin.ch.

Nous profitons de cet article pour vous informer qu'une page Facebook a été créée pour cette course à l'adresse <https://www.facebook.com/ascensionvillarsmendraz>.

N'oubliez pas de réserver votre journée pour le 29 mai prochain !
Au plaisir de vous y retrouver et encore merci à toutes et tous.

Le petit comité d'organisation

Ana et Ludovic Martin





CE DÉBUT JUILLET, UN PETIT GROUPE DE NOTRE RÉGION EST PARTI À LA DÉCOUVERTE DES AÇORES !

La découverte de trois îles représentatives de la diversité Açorienne : São Miguel, l'île verte avec ses plantations uniques de thé, la culture de l'ananas et ses lacs de cratères entourés d'une végétation luxuriante. Pico, l'île volcan, terre de lave noire, de vignes séculaires et de baleines à l'horizon. Faial, l'île des escales d'hier et d'aujourd'hui et des paysages d'hortensias bleus.

Un petit paradis atlantique fait de nature, d'histoire et de traditions séculaires et encore sauvée du tourisme. Tout au long de cette escapade le groupe a été guidé par Josefina... aux petits soins pour chacun... et quel plaisir de l'écouter !

Voici quelques « clous » du voyage :



routes bordées d'hortensias



“cozido” de Furnas, sorte de pot-au-feu cuit dans la terre chaude.



Mont Pico



Cratère du Fogo



vignobles plantés entre un labyrinthe de murets



sortie en mer pour observer les dauphins et cachalots



île de Faial, la Caldeira

Si cela vous tente voir le site <http://natura-lusitana.com/> ou demandez des conseils à jean-luc.tappy@bluewin.ch

CAUSE TOUJOURS

Cette rubrique vous est ouverte. Elle vous permet de vous exprimer et de nous transmettre des textes concernant la vie de notre commune. L'équipe rédactionnelle se réserve le droit de ne pas les publier. Vous trouverez les adresses, le délai et la forme pour le retour de vos articles à la dernière page du Journal.



Journée du 1^{er} août à Villars-Tiercelin

Comme chaque année, une journée conviviale et animée a été organisée au cœur du village à Villars-Tiercelin. C'est toute la commune qui était conviée à un tournoi de pétanque et à la dégustation de pizzas au feu de bois.

Sous un soleil généreux, nous avons accueilli 18 équipes très motivées et c'est la famille Herbaut qui a raflé les deux premiers prix : des bons pour le snack « La Belle Province » et de savoureux produits du terroir.

Pour redonner des forces aux joueurs et à leurs nombreux supporters, les pizzaiolos ont œuvré toute la journée pour nous confectionner de délicieuses et généreuses pizzas cuites au feu de bois.

Nous remercions tous les participants à cette journée pour leur bonne humeur et nous réjouissons déjà pour le 1^{er} août 2014 !!

B. Aubert



Promenade au fil de l'eau des retraités AVS

Le 10 septembre dernier, la commune offrait une journée récréative aux retraités avec descente de l'Aar jusqu'à la charmante ville de Soleure.

Aux environs de 9 h 30, départ des 108 personnes inscrites, réparties dans 2 autocars. Le ciel est gris et nous espérons que la pluie attende demain pour se manifester. De toute façon, la bonne humeur est dans les cœurs et ce n'est pas quelques éventuelles gouttes de pluie qui nous font peur. Départ donc en direction d'Yverdon où nous empruntons l'autoroute, tout en appréciant un croissant au chocolat et un jus d'orange distribués par les Municipaux.

La première étape : Cressier à la Cave des Lauriers. Accueil sympathique du propriétaire, petit historique de l'entreprise, puis invitation, pour une dégustation de différents crus accompagnés de délicieuses sèches au lard. Attention ! Il s'agit de garder une petite place pour le dîner.



./.



Promenade au fil de l'eau des retraités AVS - suite

2^{ème} étape : embarquement à Bienne pour une croisière sur l'Aar. Après le passage des écluses, nous effleurons Büren et ses fleurs, puis Altreu connue pour ses cigognes. Ce voyage romantique et paisible au fil de l'eau est vrai bonheur, et toujours pas de pluie. Tout en contemplant ces paysages si différents de notre Jorat, nous partageons un excellent repas.

3^{ème} étape : débarquement à Soleure. Nous avons l'occasion de flâner au hasard des rues piétonnes : nous découvrons avec plaisir les anciennes maisons bien entretenues aux façades fleuries, de superbes bâtiments historiques, des places et terrasses donnant envie de s'y arrêter ; (pas étonnant que Casanova soit tombé amoureux d'une belle soleuroise, les lieux y sont propices).

Un chaleureux merci à la Municipalité de nous avoir donné l'occasion de lier connaissance avec nos nouveaux concitoyens, c'était un autre aspect très agréable de cette escapade, et merci à la commune.

P.G.

INFOS / PETITES ANNONCES



Le Service de défense incendie et secours du Gros-de-Vaud recherche de nouveaux sapeurs !

Vous désirez vous engager pour la collectivité, vous aimez l'action, vous voulez créer de nouveaux contacts, acquérir de nouvelles compétences ? Alors venez nous rejoindre !

sdis@sdis-grosdevaud.ch

www.sdis-grosdevaud.ch

L'écho de la boucherie



Après plus de 48 années de présence au marché de la Riponne le samedi par tous les temps et ce dès l'aube, Alexis et Madeleine ont pris la décision de cesser cette activité au 31 octobre 2013 ; ce choix permettra ainsi la réouverture du magasin situé à la rue des Fontaines 29 à Villars-Tiercelin, les samedis matin de 9h00 à 12h00 dès le 2 novembre.

C'est pourquoi et afin de marquer cet événement, la boucherie-charcuterie-traiteur Alexis Sauvageat, vous convie à un apéro de rencontre

le samedi 2 novembre de 10h00 à 14h00

Alors, n'hésitez pas à passer leur dire un petit bonjour...et qui sait...peut-être vous donneront-ils la recette du saucisson vaudois ?

Horaires d'ouverture :

Lundi	9h00-12h00	16h00-18h00
Mardi	9h00-12h00	16h00-18h00
Mercredi	9h00-12h00	16h00-18h00
Jeudi	Fermé	
Vendredi	9h00-12h00	16h00-18h00
Samedi	9h00-12h00	

S. Sauvageat

Les fontaines de la première page de l'Echo no 5

En haut à droite : Villars-Tiercelin

Au milieu à gauche : Chardonney-Montaubion

Au milieu à droite : Villars-Mendraz

En bas à gauche : Peney-le-Jorat

En bas à droite : Sottens



CONCERTS DU JORAT – MUSIQUE SUR UN PLATEAU

Saison 2013-2014

Vendredi 22 novembre 2013 à 20h15, Eglise de Peney-le-Jorat
Ensemble vocal féminin Callirhoé, dir. Dominique Tille
 Brahms, Holst, Hostettler, etc.

Dimanche 16 février 2014 à 17h00, Eglise de Peney-le-Jorat
Les Musiciens de Sottens
 Les plus beaux concertos de Bach...

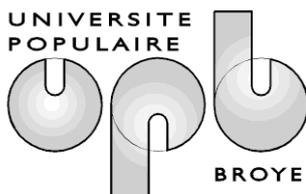
Dimanche 16 mars 2014 à 17h00, Eglise de Mézières
Ensemble Vocal Accord, dir. Isabelle Jaermann, avec Mina Balissat, orgue
 Requiem de G. Fauré

Dimanche 1^{er} juin 2014 à 17h00, Eglise de Peney-le-Jorat
Ensemble Prisma Latino
 Embarquez pour l'Amérique du Sud !

Entrée libre – Collecte

Avec le soutien de la banque RAIFFEISEN

NB. Cette série de concerts sera la dernière mise sur pied par l'équipe actuelle ! Celle-ci mettra ensuite la clé sous la porte, non sans un petit pincement de cœur. Mais nous comptons encore sur votre fidélité pour cette ultime saison. Ultime... à moins que d'autres veuillent relever le défi de poursuivre cette aventure...



PROFITEZ DE CES COURS SYMPATHIQUES et PROCHES DE CHEZ VOUS ouverts à toutes et à tous !

Le programme de l'année scolaire 2013-2014, est à disposition chez Jean-Luc Tappy, Sus-Le-Crêt 9, Peney-Le-Jorat ou sur www.upbroye.ch voici quelques cours prévus !

les Vaudois du Piémont
 de Valdès de Lyon à l'église vaudoise

Attention ! Sherlock Holmes est de retour !

Dans les coulisses du théâtre de Vidy
 Visite suivie du spectacle LE TRIOMPHE DE L'AMOUR de Marivaux

Avec Dégustation
Les abeilles et la vie de la ruche... ça bourdonne !
 ou

Le foie gras dans tous ses états !
 ou

Les produits fumés à l'ancienne
 ou

Les whisky

etc

« Une expérience fantastique pour les organisateurs et tous les bénévoles qu'on remercie ici... et appel à des volontaires pour reprendre le flambeau... car après ce 5^{ème} vide-grenier les responsables voudraient être remplacés.... Avis aux amateurs ! »

C'est en ces mots que se terminait le texte de remerciements après notre dernier vide-grenier de mai 2012.



Pour l'instant, malheureusement personne ne s'est manifesté pour continuer à faire vivre cette tradition. A moins d'un miracle le vide-grenier de Peney aura vécu ! Un grand merci à vous tous qui avez joué le jeu ! Les souvenirs, les recrotzons et les bénéfices réalisés étaient extraordinaires :

- en 2005, Mamans de Jour district Oron frs. 1088.-
- en 2006, à partager entre Mamans de jour Oron et Moudon frs. 1962.-
- en 2008, Eben Hézer, ateliers Chavannes frs. 1950.-
- en 2010, GRAAP, Lausanne frs. 1800.-
- en 2012, Fondation Ecole romande chiens pour Aveugles, Brenles frs. 2000.-

Merci de nous avoir aidés à tenter cette expérience !
 Peney-le-Jorat, septembre 2013
 F. et J.-L. Tappy



NAISSANCES :



Coutino Badillo Leonardo	18.04.2013	Sottens
Jaton Fabien	23.04.2013	Peney-le-Jorat
Meyer Malorie	11.06.2013	Villars-Tiercelin
Isaac Noah	24.06.2013	Villars-Mendraz
Oberson Ryan	22.07.2013	Villars-Tiercelin
Vervatidis Elina Rose	17.08.2013	Sottens
Lagier Melynn	19.08.2013	Sottens
Müller Mathéo	21.08.2013	Villars-Mendraz
Chytiris Louise	26.08.2013	Peney-le-Jorat
Tanniger Loan	30.08.2013	Villars-Mendraz

MARIAGES :



Abel Yvon et Abel Elisabeth	03.05.2013	Villars-Mendraz
Wojcik Rafal et Janusinska Beata	29.06.2013	Peney-le-Jorat
Marguerat Céline et Marguerat Gregory	05.07.2013	Villars-Tiercelin
Gingins Philippe et Gingins Christine	16.08.2013	Villars-Mendraz
Cachin Anne et Cachin Michel	23.08.2013	Sottens

DECES :



Romanens Jean	03.05.2013	Villars-Tiercelin
Singy Joëlle	07.07.2013	Peney-le-Jorat

INFOS DU JOURNAL



Délai de retour des articles : 10 mars 2014

Prochaine parution : mi-avril 2014

Afin de faciliter la conception du Journal, vous devez nous transmettre vos textes en Word et en police Arial 10. En général, les articles se retrouvent sur une demi-page avec photo et les annonces sur un quart de page. Selon la place disponible, nous sommes donc obligés de limiter le nombre de photos ou de les réduire. Nous ne pouvons assurer la parution des articles arrivés hors délai.

CORRESPONDANTS LOCAUX :



Gil Guttman
Ch. des Epinettes 1 – 1062 Sottens
Tél. 021 905 37 55 – gil.guttman@bluewin.ch

Stéphane Sauvageat
Rue des Fontaines 31A – 1058 Villars-Tiercelin
Tél. 021 903 40 32 – sisauvageat@bluewin.ch

Jean-Luc Tappy
Sur-le-Crêt 9 – 1059 Peney-le-Jorat
Tél. 021 903 31 73 – jean-luc.tappy@bluewin.ch

Mise en pages : Christine Buttet Parent
Imprimeur : NCP NUMERIC SA – Villars-Tiercelin